

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Modification du tableau des emplois et des effectifs		<u>SEANCE DU 20.02.2025</u>
Date de convocation : 13.02.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents :</u> M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date d'affichage : 13.02.2025	Présents : 8 Votants : 10	<u>Secrétaire de séance :</u> G. LEGAY
N° Délibération 01247.2025.02.011	Pouvoirs : 2	<u>Pouvoirs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C. GROSGURIN donne pouvoir à J.F. JOLY</li> <li>• E. LEE donne pouvoir à S. JUHEN</li> </ul>

**OBJET : GESTION FINANCIERE –Modification du tableau des emplois et des effectifs**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste),

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 17.10.2024 (délibération n°01247.2024.10.062),

Le maire expose que le détachement de la chargée de missions, issue de la fonction publique d'État (ministère de l'éducation nationale) et recrutée le 1<sup>er</sup> juin 2023, prendra fin le 31 mai 2025 et qu'il ne sera pas renouvelé.

Mme le maire explique que le poste actuel de la chargée de missions sera refondé, compte-tenu du changement de contexte et du profil des nouveaux employés communaux : les attributions d'accueil de premier niveau seront basculées sur le poste d'assistante de gestion administrative, celles d'état civil et de communication seront co-gérées par le chargé de missions et l'assistante de gestion. Enfin, le poste de chargé de mission ne sera plus sous la direction directe de la maire mais de la secrétaire générale qui pourra prendre à son compte d'une part l'animation du travail de la chargée de mission, d'autre part les aspects financiers des projets (marchés publics, demandes de subventions, suivi de l'exécution budgétaire).

Dans la mesure où la répartition des tâches va être redistribuée, Mme le maire propose de modifier le temps de travail associé au poste de chargé de mission de 35 à 28 heures hebdomadaires (passage à un temps non complet) ainsi que la catégorie, qui passerait de A à B.

Mme le maire indique également qu'une période de tuilage de deux semaines sera nécessaire de manière à transmettre les connaissances générales et techniques du poste à la personne recrutée. Ainsi, le tableau des effectifs sera modifié en deux temps : d'abord pour créer le poste de chargé de missions à temps non complet (28h hebdomadaires) en catégorie B à partir du 5 mai 2025 et ensuite pour supprimer le poste de chargé de missions à 35h/semaine (cat. A) à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition ci-dessus ;
- De modifier en conséquence le tableau des emplois à compter du 05.05.2025 comme suit :

Service	Filière	Grade / Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
MARIE	Administrative	Attaché	Secrétaire de mairie	35h	X	X	
MAIRIE	Administrative	Attaché	Chargé de mission	35h	X	X	
MAIRIE	Administrative	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	Chargé de mission	28h	X		X
MAIRIE / AGENCE POSTALE	Administrative	Adjoint-administratif	Assistant de gestion administrative	35h	X	X	
ECOLE	Médico-sociale	ATSEM	ATSEM	35h	X	X	
ECOLE	Technique	Adjoint technique polyvalent annualisé	Agent de restauration et d'entretien	17h30	X	X	
ECOLE	Technique	Adjoint technique polyvalent annualisé	Agent de restauration et d'entretien	22h	X	X	
TECHNIQUE	Technique	Adjoint technique	Polyvalent	35h	X	X	
TECHNIQUE	Technique	Adjoint technique	Polyvalent	35h	X	X	
TOTAL						8	1

- Puis de supprimer le poste de chargé de missions catégorie A, 35h hebdomadaires du tableau des emplois à partir du 01.06.2025 comme suit :

Service	Filière	Grade / Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
MARIE	Administrative	Attaché	Secrétaire de mairie	35h	X	X	
MAIRIE	Administrative	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	Chargé de mission	28h	X		X
MAIRIE / AGENCE POSTALE	Administrative	Adjoint-administratif	Assistant de gestion administrative	35h	X	X	
ECOLE	Médico-sociale	ATSEM	ATSEM	35h	X	X	
ECOLE	Technique	Adjoint technique polyvalent annualisé	Agent de restauration et d'entretien	17h30	X	X	
ECOLE	Technique	Adjoint technique polyvalent annualisé	Agent de restauration et d'entretien	22h	X	X	
TECHNIQUE	Technique	Adjoint technique	Polyvalent	35h	X	X	
TECHNIQUE	Technique	Adjoint technique	Polyvalent	35h	X	X	
TOTAL						7	1

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Contre : / 0                      Abstention : / 0                      Pour : / 10 (dont 2 pouvoirs)  
 DELIBERATION N°01247.2025.02.011

Pour extrait d'acte conforme  
 Le maire, Martine VIALLET